

**Communauté Économique et Monétaire
de l'Afrique Centrale**



Conférence des Chefs d'État

**Programme des Réformes Économiques
et Financières**

Comité de Pilotage

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DU
PROGRAMME DES REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA
CEMAC
(PREF-CEMAC)**

COMMUNIQUE FINAL

La quatrième session ordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 02 février 2018, à DOUALA (République du Cameroun), sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Professeur **Daniel ONA ONDO** et Monsieur **Dieudonné EVOU MEKOU**, respectivement Président de la Commission de la CEMAC et Vice-Gouverneur de la BEAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres et Premiers responsables des structures membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Alamine Ousmane MEY**, Ministre des Finances ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Henri-Marie DONDRA**, Ministre des Finances et du Budget ;

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur Francis LENDJOUYOU, Conseiller Financier, Représentant le Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement Durable, Plénipotentiaire ;

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur IBIKO PANDA, Secrétaire d'État au Ministère des Finances et du Budget ;

Pour la République du Tchad :

- Monsieur Abdoulaye Sabre FADOUL, Ministre des Finances et du Budget ;
- Monsieur Issa DOUBRAGNE, Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement ;

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur Daniel ONA ONDO, Président ;
- Madame Fatima HARAM ACYL, Vice-Présidente ;
- Monsieur Clément BELIBANGA, Commissaire en charge des Politiques Économique, Monétaire et Financière ;
- Monsieur Pierre Célestin MEYE BIKI, Directeur de Cabinet du Président de la Commission de la CEMAC ;

Pour la BEAC :

- Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Vice-Gouverneur ;
- Monsieur Ivan BACALE EBE MOLINA, Directeur Général des Études, Finances et Relations Internationales ;

Pour la BDEAC :

- Monsieur Fortunato OFA MBO NCHAMA, Président ;
- Monsieur Marcel ONDELE, Vice-Président ;

Pour la COSUMAF :

- Monsieur NAGOUM YAMASSOUM, Président ;

Pour le GABAC :

- Monsieur Gervais MBATA, Secrétaire Permanent ;

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur Sanda OUMAROU, 1^{er} Vice-Président du Conseil Exécutif du GICAM, Représentant le Président de l'UNIPACE ;

Participaient également aux travaux :

- Professeur Michel Cyr DJIENA WEMBOU, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC ;
- Monsieur Jean-Claude NGBWA, Président de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF) ;

- Monsieur **Pierre EKOULE MOUANGUE**, Directeur Général de Douala Stock Exchange (DSX) ;
- Monsieur **Edouard Célestin BOBOUA MIMATA**, Administrateur, Représentant le Président du Conseil d'Administration de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Les membres de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ont aussi participé à cette session.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC, qui a rappelé l'urgente nécessité d'accélérer les réformes économiques et d'approfondir l'intégration régionale.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux de la Cellule de Suivi, tenus les 31 janvier et 1^{er} février 2018 à Douala, République du Cameroun.

Poursuivant ses travaux par l'examen du Rapport du Groupe de Travail sur la fusion des deux bourses et l'approfondissement du marché financier de la CEMAC, le COPIL a décidé de confier le pilotage du processus de la fusion des deux marchés financiers de la CEMAC à la BEAC. En outre, le COPIL a demandé qu'un accord de coopération et de reconnaissance mutuelle entre la COSUMAF et la CMF soit conclu sous quinzaine pour permettre que les opérations autorisées par chacune d'elles soient exécutables dans l'ensemble de la zone CEMAC.

ABORDANT le point de la mise en œuvre de la résolution prise au cours de sa session extraordinaire du 30 octobre 2017 à N'Djaména, demandant la réalisation de deux audits à la BDEAC (un par la COBAC et l'autre par un Cabinet indépendant), le COPIL a confié au Président de la Commission de la CEMAC la responsabilité de mettre en place un cadre de concertation sous sa présidence regroupant le Gouverneur de la BEAC et le Président de la BDEAC pour faire avancer l'exécution des deux audits.

Au titre du suivi de l'état de mise en œuvre du PREF-CEMAC, le COPIL a examiné tour à tour la mise en œuvre des mesures visant le rétablissement de la viabilité budgétaire, le redressement de la position extérieure, le renforcement de la stabilité financière, l'amélioration du climat des affaires, la diversification de l'économie, l'approfondissement de l'intégration régionale et le renforcement de la coopération internationale.

Concernant la mise en œuvre des mesures de rétablissement de la viabilité budgétaire, le COPIL a pris note des actions déployées par les

États pour mobiliser des recettes d'une part, rationaliser et améliorer la qualité de la dépense, d'autre part. Toutefois, le COPIL a relevé que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour le respect des critères de réalisation y afférents inscrits dans la matrice d'actions du PREF-CEMAC. De même qu'il a retenu de diffuser les meilleures pratiques dans la sous-région pour des résultats plus probants dans chaque pays.

S'agissant de l'état d'exécution des mesures visant le redressement de la position extérieure, le COPIL s'est félicité des mesures prises par la BEAC et des efforts d'ajustement fournis par les États membres qui ont permis de favoriser la reconstitution des réserves de change pour atteindre 2,7 mois d'importations à fin décembre 2017 contre 2,2 mois au 31 décembre 2016. Toutefois, afin de conforter la restauration de l'équilibre extérieur et tenant compte du contexte qui demeure particulièrement difficile, le COPIL a exhorté les différents acteurs à poursuivre la réalisation des actions de redressement notamment celles relatives au renforcement du dispositif de contrôle de vraisemblance, au rapatriement des avoirs extérieurs, et à la réforme de la réglementation des changes.

En ce qui concerne le renforcement de la stabilité financière, le COPIL a félicité la BEAC pour les actions déjà accomplies visant à réduire la perception du risque de crédit, et à améliorer la qualité de l'information financière.

Pour ce qui est de l'approfondissement de l'intégration régionale, le COPIL a de prime abord demandé le démarrage des réformes visant la rationalisation des institutions de la Communauté conformément aux résolutions prises au cours des assises de la CEMAC d'octobre 2017 à N'Djaména. Il s'est aussi interrogé sur la faisabilité du principe de débit automatique des comptes des États membres à la BEAC pour ceux qui n'honoreraient pas leurs contributions étant donné l'abandon du mécanisme des avances statutaires et la consolidation de la dette des États membres vis-à-vis de la Banque Centrale. Par ailleurs, il a exhorté les États membres à procéder dans les meilleurs délais au paiement de leurs arriérés de contribution envers la Communauté conformément à l'engagement et à leurs niveaux arrêtés lors de la récente Conférence des Chefs d'État de la CEMAC.

Le COPIL s'est ensuite appesanti sur la mise en place des actions complémentaires devant accompagner la libre circulation des personnes.

A propos, le COPIL s'est félicité des derniers engagements pris par l'ensemble des États membres consistant en l'ouverture intégrale de

leurs frontières aux ressortissants de la Communauté. Il a également pris bonne note du paiement du reliquat de 1,7 milliard de Francs CFA dû à Interpol pour la sécurisation des frontières de la CEMAC.

S'agissant des instruments d'accompagnement de la libre circulation, les États n'émettant pas encore un passeport suivant le spécimen CEMAC et ceux n'ayant pas encore identifié les postes frontières à sécuriser se sont engagés à s'y conformer.

Pour ce qui concerne les mesures spécifiques prises par la Guinée Équatoriale pour restreindre la libre circulation, le COPIL en a pris acte.

Traitant du renforcement de la coopération internationale, le COPIL a réitéré ses félicitations aux quatre pays membres déjà en programme avec le FMI et échangé sur les difficultés rencontrées par l'un d'entre eux (le Tchad) dans ses négociations avec ladite Institution. Le COPIL a pris acte de l'évolution des négociations en cours, pour la restructuration de sa dette, en vue de la conclusion de la première revue dudit programme.

Il a encouragé le Tchad à finaliser ces négociations avec l'un de ses créanciers, conformément à la demande du FMI, dans les meilleurs délais.

S'agissant du Congo, le COPIL prend acte des avancées enregistrées dans les discussions avec le FMI et souhaite un aboutissement rapide de celles-ci.

Pour ce qui est de la Guinée Équatoriale, le COPIL a été informé de l'orientation des négociations en cours vers un programme de référence de six mois avec le FMI, préalablement à des négociations ultérieures pour la conclusion d'un programme économique et financier à moyen terme.

En outre, le COPIL a pris acte des conclusions de la dernière mission du FMI d'octobre 2017 dans le cadre des consultations au titre de l'Article IV de ses Statuts avec les Institutions Régionales de la CEMAC.

Concluant ses travaux par l'examen du Projet de Budget de la mise en œuvre du PREF-CEMAC en 2018, le COPIL a pris acte de l'exécution du budget de mise en œuvre du PREF-CEMAC en 2017 et approuvé son programme de travail pour 2018. Il a par ailleurs examiné et approuvé le Budget de mise en œuvre de ce programme en 2018, équilibré en recettes et dépenses à la somme d'un milliard cinq cent soixante-sept millions huit cent un mille cinq cents (1 567 801 500) Francs CFA.

Le COPIL a en outre recommandé au Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) l'adoption d'une enveloppe budgétaire d'un montant d'un milliard trente quatre millions six cent quarante quatre mille (1 034 644 000) FCFA au titre du PREF-CEMAC pour 2018, qui sera financée par les ressources du Fonds de Développement Communautaire (FODEC).

Au terme des travaux, le COPIL a adressé ses vifs remerciements au Président de la République du Cameroun, Chef d'État, Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, au Gouvernement et au Peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre camerounaise.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Douala, le 02 février 2018

LE PRÉSIDENT,



Gilbert ONDONGO